



## Marché de travaux et RT2012

Par **tsen**, le **25/04/2013** à **23:25**

Bonjour a toutes et à tous,

Pour la construction d'une maison individuelle, j'ai signé un contrat de marché privés avec une entreprise "tout corps d'état du bâtiment".

Presque tous les postes y sont mentionnés sauf électricité, plomberie, carrelage, menuiserie.

Dans les clauses, il est dit que les modifications peuvent se faire si la maitrise d'ouvrage en fait la demande écrite.

J'ai donc demandé le retrait d'un poste, celui du plaquiste.

Sauf que l'entrepreneur me répond qu'il ne peut pas le faire puisqu'il s'est engagé en réalisant l'étude thermique pour l'obtention du permis et du label 'RT2012'.

Ce poste est délicat pour l'obtention du label puisqu'il met en jeu l'étanchéité du bâtiment.

Il ne souhaite pas engager sa responsabilité si l'étude thermique de fin de chantier n'est pas conforme au label à cause de mon plaquiste.

En bon terme avec l'entrepreneur, je comprends sa position (et j'espère, lui la mienne) mais quelle serait la solution entre nous pour que tout le monde soit content ?

PS: mon idée: Puisque le placo, plomberie, électricité ne seront pas fait par l'entrepreneur, je pensais faire supprimer le marché de travaux et accepter un simple devis pour une maison HE/HA et assurer moi même la maitrise d'oeuvre.

Mais maintenant, quid de ma banque qui a déjà accepté le prêt ?

Merci pour vos réponses.

Alexandre L.

Par **tsen**, le **27/04/2013** à **18:25**

Personne n'a de réponse ?